

## REGLEMENT DU CONCOURS ACADEMIQUE

### « Violences faites aux femmes : une affiche pour dire non ! »

Dans le prolongement du concours vidéo organisé l'an dernier pour lutter contre les violences faites aux femmes, la **mission Égalité filles-garçons** propose cette année de développer une réflexion pédagogique de fond sur la question des violences faites aux femmes, via un concours d'affiches. Cette action s'inscrit dans le cadre du cinquième plan interministériel de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes (2017-2019) et du plan régional dont l'académie de Créteil est signataire.

#### Article 1 : Objet du concours

Le concours intitulé « **Violences faites aux femmes : une affiche pour dire NON !** », consiste en la conception d'affiches visant à prévenir, dénoncer ou lutter contre les violences faites aux filles et aux femmes en France ou dans le monde.

Cette action vise à sensibiliser, informer et responsabiliser les élèves, filles et garçons, ainsi qu'à les impliquer dans la prévention et la lutte contre ce type de violence, à l'occasion de la [journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes](#) du 25 novembre 2018.

#### Article 2 : Participation au concours

Le concours est ouvert aux élèves de collège et de lycée (LP et LGT) de l'académie de Créteil. Chaque équipe inscrite est mixte\* (fille-s/garçon-s) et composée de 3 à 5 élèves. Plusieurs équipes d'une même classe peuvent concourir. Le caractère mixte des groupes vise à favoriser la réflexion conjointe filles-garçons à l'occasion d'échanges et interactions respectueuses des idées de chacun et chacune.

*\*sauf dans le cas d'une classe non mixte de LP*

#### Article 3 : Calendrier du concours

Les dates clés du concours sont les suivantes :

- 9 novembre 2018 : date limite d'inscription des équipes par la personne encadrante
- semaine du 19 au 25 novembre 2018 : réalisation des affiches par les équipes
- 7 décembre 2018 : transmission des affiches au jury
- semaine du 10 au 15 décembre 2018 : délibération du jury
- semaine du 17 au 21 décembre : cérémonie de remise de prix avec conférences de personnalités engagées dans la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes

#### **Article 4 : Inscription**

Pour s'inscrire, une personne référente de l'équipe pédagogique transmet les informations suivantes :

- le nom et l'adresse de l'établissement
- la catégorie : collège ou lycée
- la classe dans laquelle l'équipe est inscrite
- le titre de l'affiche
- le nom, prénom et adresse mail de la personne encadrante
- les noms, prénoms, dates de naissance des membres de l'équipe

L'inscription est effectuée par mail, avant le 9 novembre, à l'adresse électronique suivante :

**[egalite-filles-garcons@ac-creteil.fr](mailto:egalite-filles-garcons@ac-creteil.fr)**

en précisant en objet « inscription au concours d'affiches ».

La personne encadrant l'équipe d'élèves garantit aux membres du jury que l'affiche est originale et ne constitue pas une violation des droits de la propriété intellectuelle.

Les œuvres seront exclusivement utilisées à des fins d'information et de communication sur le thème de la prévention des violences faites aux femmes, à l'exclusion de toute exploitation commerciale.

Les lauréats et lauréates autorisent expressément l'équipe organisatrice à utiliser leurs noms, prénoms à toutes fins de promotion du concours et notamment pour la publication de la liste des équipes sur les sites Internet de l'académie de Créteil et de la mission Egalité filles-garçons.

#### **Article 5 : Caractéristiques des affiches**

L'affiche doit comporter un slogan, une image et éventuellement un court texte. Sa finalité peut être d'informer, de transmettre une idée, d'interpeller, de questionner, de s'indigner, de dénoncer des pratiques, de responsabiliser, de développer la prise de conscience, de proposer des pistes de remédiation, etc.

Elle doit être claire dans le message transmis et permettre, par une démarche active et la diffusion d'un message, de faire connaître aux jeunes les causes, les mécanismes et les conséquences des violences faites aux femmes.

La taille de l'affiche est libre. Celle-ci est réalisée, au choix des équipes, selon divers procédés : dessin, peinture, collage, logiciel d'application, procédés mixtes, etc.

La langue originale utilisée pour le texte est le français.

## Article 6 : Processus d'élaboration des affiches

La conception des affiches correspond à l'étape finale d'un processus plus large. En effet, les membres de l'équipe pédagogique intervenant dans le projet intégreront, en amont, et selon une organisation qui lui est propre, diverses séquences pédagogiques sur le thème des violences faites aux femmes, que ce soit dans le cadre des séances d'EMC, d'histoire géographie, de français, d'arts appliqués, de droit, de DGEMC, de sciences de gestion, de technologie, d'EMI, de philosophie etc., toutes disciplines pouvant contribuer au processus de sensibilisation et de connaissance de ce fléau. Pour faciliter cette démarche, la mission Egalité filles-garçons met à disposition une sitographie indicative regroupant diverses ressources sur le thème des violences faites aux femmes (en annexe) dont chaque équipe pédagogique pourra s'inspirer pour construire sa réflexion et son action pédagogique.

Ainsi, les affiches présentées seront le fruit d'un travail de fond sur la question des violences à l'égard des femmes et correspondront à l'émanation visuelle d'une réflexion collective menée en amont au sein des classes participantes.

Elles doivent être réalisées dans un format permettant une lecture aisée sur PC et une transmission de qualité. Elles seront adressées au jury, soit directement par courrier électronique, en pièce jointe, dans un format de type PDF, soit, si le fichier est volumineux, par service de transfert de fichier volumineux, de type EFIVOLE ou WeTransfer par exemple, à l'adresse suivante :

[egalite-filles-garcons@ac-creteil.fr](mailto:egalite-filles-garcons@ac-creteil.fr)

Si l'affiche comporte des photographies d'élèves, il conviendra que les encadrants s'assurent que toute participation d'un mineur ou d'une mineure au concours ait obtenu l'accord préalable de chaque personne détenant l'autorité parentale sur l'élève. Cette autorisation parentale doit être remise par écrit au membre de l'équipe pédagogique référent du projet, au plus tard le jour de l'inscription. Les élèves de plus de 18 ans doivent aussi exprimer par écrit leur consentement à céder leur droit à l'image dans le cadre de ce concours si leur image figure sur l'affiche.

## Article 7 : Jury

Le jury est composé de spécialistes :

- Membres de la mission académique Egalité filles-garçons
- Membre de la [maison des femmes de Saint Denis](#)
- Membre du Centre pour l'éducation et à l'information (CLEMI)
- Journaliste
- Personne experte en arts visuels
- Autres personnes qualifiées

Il évalue les affiches et sélectionne les meilleures affiches.

## Annexe : Sitographie indicative

<http://eduscol.education.fr/cid66268/journee-internationale-de-lutte-contre-les-violences-faites-aux-femmes.html> : Eduscol – journées commémoratives

<http://www.un.org/fr/events/endviolenceday/> :  
Site de l'ONU sur les violences faites aux femmes

<http://www.stop-violences-femmes.gouv.fr/> : Website dédié du sous-secrétariat d'État en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes

<http://femmes.gouv.fr/category/lutte-violence/> : Rubrique dédiée sur le site du sous-secrétariat d'État en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes

<https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Themes/Violences-physiques-ou-sexuelles/Rapport-d-enquete-CVS-2017-Les-violences-physiques-et-ou-sexuelles-au-sein-du-menage> : Rapport d'enquête CVS 2017 - Les violences physiques et-ou sexuelles au sein du ménage

<https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/L-enquete-Cadre-de-vie-et-securite-CVS> : L'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) en entier

<https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Themes/Violences-physiques-ou-sexuelles/Insecurite-et-delinquance-en-2017-premier-bilan-statistique-Les-violences-sexuelles> : Insécurité et délinquance en 2017 - premier bilan statistique - Les violences sexuelles

<https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Themes/Violences-physiques-ou-sexuelles/Insecurite-et-delinquance-en-2017-premier-bilan-statistique-Une-approche-statistique-du-harcèlement-sexuel-a-partir-de-l-enquete-Virage> : Insécurité et délinquance en 2017 : premier bilan statistique - Une approche statistique du harcèlement sexuel à partir de l'enquête Virage ;

<https://drive.google.com/file/d/1znXKT3J6lQ-iaern3iHOfkwr6m9YvqC1/view> : Synthèse de la consultation « Stop aux violences faites aux femmes » organisée par la région Île-de-France.

<https://www.lamaisondesfemmes.fr/> :  
Maison des femmes de Saint Denis

<http://www.egalite-filles-garcons.ac-creteil.fr/> :  
Site de la mission académique Égalité filles-garçons de l'académie de Créteil

<https://www.centre-hubertine-auclert.fr/>  
Centre Hubertine Auclert

<https://seinesaintdenis.fr/-Observatoire-des-violences-envers-les-femmes-.html>  
Observatoire des violences faites aux femmes

<http://www.ac-creteil.fr/cid125572/palmars-du-concours-academique-violences-faites-aux-femmes-un-film-pour-dire-non.html>  
Films concours an dernier

<http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/violences-de-genre/>  
Site du HCEfh, pages dédiées aux violences de genre